



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
13.02.2008

Date de la convocation des conseillers :
13.02.2008

point de l'ordre du jour no:
04

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 22 février 2008

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins,
Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Hildgen, Codello,
Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Tonnar, échevin, Huss, Knaff, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Modification de l'ordre du jour

Considérant que Monsieur le conseiller communal André Hoffmann propose de reporter le point 6 « Conseil de recrutement » à une séance ultérieure ;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins propose de maintenir le point précité à l'ordre du jour ;

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

décide

par 7 voix oui, 8 voix non et 1 abstention

de ne pas modifier l'ordre du jour.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 22.02.2008

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,